

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES
ENTREPRISES (SIE)
OU DE LA DIRECTION DES GRANDES
ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA
PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DENOMINATION : ... *SCI 26 RUE DU PRINTEMPS*

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

... *chez Mme Schimkowitz Hyacinthe 2 Avenue du Président Roosevelt - 94120 Fontenay sous Bois*

N° SIRET : ... *348 474 248 000 13*

Date et lieu ... *13/03/2025 Fontenay sous Bois*

(signature et qualité du demandeur)

RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : ... *13 Mars 2025*

Il est attesté que, ... *SCI 26 RUE DU PRINTEMPS SIRET 34847424800013*¹

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : ... *20 Mars 2025* ...

Signature et cachet du Chef de service

Mme Nuray MERSIN
Contrôleur des Finances Publiques



Centre des Finances Publiques
Service des Impôts des Entreprises Marne et Bois
1 Rue Jean Soulès
94738 NOGENT SUR MARNE CEDEX

¹ Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »